

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 465^e séance tenue le 25 avril 2005
à 9 heures 30, à la salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry
de l'Université de Montréal

PRÉSENTS : Le recteur : M. Robert Lacroix; le vice-recteur exécutif et au développement académique : M. Michel Trahan; la vice-rectrice aux ressources humaines : Mme Gisèle Painchaud; la vice-rectrice à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue : Mme Maryse Rinfret-Raynor; le vice-recteur aux affaires publiques et au développement : M. Guy Berthiaume; le doyen de la Faculté des études supérieures : M. Louis Maheu; les doyens : Mme Anne-Marie Boisvert, MM. Jean-Marc Boudrias, Jean-Marc Charron, Mme Irène Cinq-Mars, MM. Claude Lamarche et Michel D. Laurier; le directeur général des bibliothèques : M. Jean-Pierre Côté; les représentants du corps professoral : Mme Louise Allaire, MM. Paul Arminjon, Michel Beaudin, Mme Louise Béliveau, MM. Jean-Guy Bergeron, Michel Bigras-Poulin, Mmes Christine Colin, Sophie Cuvelliez, MM. Guy Doucet, André Ferron, Luc Giroux, Alan K. Goff, Luc Granger, Mme Francine Gratton, MM. Jacques Gresset, Mohamed Himech, Anatole Joffe, Raymond Lalande, Philippe Langlais, Serge Larochelle, Yves Lépine, Mme Joëlle Margot, MM. Benoît Moore, Jean-Guy Nadeau, René Parenteau, Roger B. Richard, Jean-Guy Vaillancourt et Jean Wilkins; les représentants du personnel enseignant : Mme Thérèse Botez-Marquard, M. Najib Lairini, Mmes Monique Landry, Louise Larivière, MM. Pierre Pelletier, Maxime B. Rhéaume, Laval Rioux, Mmes Sabine Sèvre-Rousseau et Dominique Serrano; le représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Yvon Bouchard; les représentants des étudiants : MM. Christian Bélair, Pierre-Alain Benoît, Mme Claudette T. Cloutier, MM. Nicolas Lahaie et Olivier Sylvestre; les représentants du personnel : M. Stéphane Lavigne et Mme Louise St-Jacques; le représentant du Conseil de l'Université : M. Jean McNeil; les représentants des cadres et professionnels : M. Richard Alix et Mme Christine Léonard; les observateurs : MM. Pierre Bordeleau, Fernand Boucher, Bernard Motulsky et Mme Louise-Hélène Richard.

ABSENTS : Le vice-recteur à la recherche : M. Alain Caillé; le vice-recteur à la planification et aux relations internationales : M. François Duchesneau; les doyens : Mme Céline Goulet, MM. Joseph Hubert, Réjean Poirier, Jean Rouleau, Raymond S. Roy et Jacques Turgeon; les directeurs des écoles affiliées : MM. Robert L. Papineau et Jean-Marie Toulouse; les représentants du corps professoral : MM. Georges Aird, Jean Barbeau, Paolo Bellomia, Jean-Guy Besner, Mme Hélène Boisjoly, MM. Pierre Bourgouin, Bernard Brais, Mmes Anne Charbonneau, Marie-Thérèse Chicha, MM. André-Pierre Contandriopoulos, Albert Devito, Mme Fabie Duhamel, M. Daniel Dumouchel, Mmes Louise Getty, Mariane Kempeneers, Diane Labrèche, MM. Gilles Lavigne, Paul Lewis, Dominic Maestracci, Stéphane Molotchnikoff, Mme Fahima Nekka, M. Sang Nguyen, Mmes Danielle Pinard, Louise Poirier, MM. Samir Saul, Jean-Pierre Thouez, Denis Vaillancourt et Jesús Vázquez-Abad; les représentantes du personnel enseignant : Mmes Lise Daoust-Bernatchez, Magali Deleuze, Sorel Friedman et Chantal Gamache; les représentants des étudiants : MM. Normand Bélisle et M. Mathieu Fontaine; la représentante du personnel : Mme Sylvie Goyer; le représentant des cadres et professionnels : M. Daniel Boucher; les observateurs : Mme Francine Bourget, MM. Robert Couvrette, Jacques Gravel, Réal Lallier, Mme Nicole Maestracci, MM. André Racette et Pierre Simonet.

PRÉSIDENT

M. Robert Lacroix

PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS

M. Jean Trépanier

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. Jacques Larose

CHARGÉE DE COMITÉ

Mme Francine Arbour-Desrosiers

Le recteur fait part du décès, survenu le 16 avril dernier, de M. René J.A.Lévesque qui a été professeur au Département de physique, directeur fondateur du Laboratoire de physique nucléaire, puis doyen de la Faculté des arts et des sciences et enfin, vice-recteur à la recherche. Il a ensuite assumé la présidence de la Commission de contrôle de l'énergie atomique du Canada. Le recteur fait également part du décès, survenu le 3 avril dernier, du Dr Achille Nérée, professeur adjoint de clinique du Département de psychiatrie de la Faculté de médecine et à l'Hôpital du Sacré Cœur.

Le recteur signale que plusieurs membres de l'Assemblée voient leur mandat venir à échéance le 31 mai prochain. Comme membres d'office, il s'agit du recteur, M. Robert Lacroix, des vice-recteurs et vice-rectrices, MM. Michel Trahan, Alain Caillé, François Duchesneau, Gisèle Paincaud, Maryse Rinfret-Raynor, Guy Berthiaume, Louis Maheu; des doyens, MM. Jean-Marc Charron et Raymond S. Roy. Comme membre élu par le corps professoral, il s'agit de M. Georges Aird, Mme Hélène Boisjoly, MM. Pierre Bourgoïn, Bernard Brais, Pierre-André Contandriopoulos, Guy Doucet et Dominic Maestracci de la Faculté de médecine; MM. Stéphane Molotchnikoff et Yves Lépine de la Faculté des arts et des sciences; M. Jean Barbeau de la Faculté de médecine dentaire; Mme Francine Gratton de la Faculté des sciences infirmières; M. Alan K. Goff de la Faculté de médecine vétérinaire. Comme membres du personnel enseignant, il s'agit de Mmes Magali Deleuze, Sorel Friedman et Louise Larivière de la Faculté des arts et des sciences. Comme membre nommé par l'AGEEFEP, il s'agit de Mme Claudette T. Cloutier et comme membres nommés par la FAECUM, il s'agit de MM. Pierre-Alain Benoît, Nicolas Lahaie et Mathieu Fontaine qui, en date du 1^{er} mai, sont remplacés par Mme Caroline Fortin, MM. Alexandre Beaupré-Lavallée et Mathieu Moreau.

AU-465-1 ORDRE DU JOUR

AU-465-1

Le suppléant au porte-parole du Comité de l'ordre du jour est invité à faire rapport.

M. Claude Lamarche signale que la présente séance au cours de laquelle un déjeuner est servi est une séance intensive qui débute à 9 heures 30 pour se terminer, si requis, à 16 heures 30. Sous la période d'information, en plus du rapport du recteur, est communiquée la réponse du chancelier à la demande d'information de l'Assemblée quant à la décision du Conseil relative à la nomination du recteur. Sous la rubrique des Points privilégiés, l'Assemblée est appelée à nommer des membres à certains de ses comités ainsi qu'à adopter son calendrier de réunions pour l'année 2005-2006. Sous la rubrique des Affaires soumises pour étude, l'Assemblée sera saisie, par les présidents, des rapports d'étape portant sur les travaux de différents comités. À 11 heures, elle sera saisie des informations relatives au budget 2005-2006 ainsi que des commentaires du Comité du budget de l'Assemblée à cet égard. Au point 11, elle sera appelée à statuer sur la mise en forme juridique du Règlement portant sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants qui, tel qu'entendu, a fait l'objet de consultations auprès de la Commission des études. Enfin au point 12, le Comité de la planification proposera à l'Assemblée l'affiliation de l'Institut national de santé publique à l'Université.

L'on se rappellera que lors de la dernière séance, il avait été convenu que l'étude de la proposition de M. Anatole Joffe portant sur la création d'un comité ad hoc relatif au processus de nomination du recteur ou de la rectrice serait reportée à une prochaine séance. Le Comité de l'ordre du jour a jugé opportun que ce point ne soit inscrit que lors de la réunion du mois de septembre ou du mois d'octobre. En temps opportun, il invitera les membres de l'Assemblée à lui faire des suggestions quant aux principes de composition de ce comité ce qui permettra à l'Assemblée, lorsqu'elle se prononcera sur l'opportunité de la création de ce comité, de statuer en même temps sur sa composition. Cette démarche sera faite conjointement avec le Comité de nomination. Par ailleurs, M. Claude Lamarche indique que l'Assemblée est saisie d'un avis de modification de son ordre du jour pour prévoir, entre les actuels points 7 et 8, la considération d'un nouveau point intitulé : « Recommandations au Conseil relatives à la nomination d'un officier de la Faculté des arts et des sciences et de deux membres étudiants à la Commission des études. »

Le président des délibérations signale que l'Assemblée est également saisie d'une seconde modification de son ordre du jour, soit la nomination de membres au Comité de discipline, au Comité universitaire prévu dans la Politique sur les droits des étudiantes et des étudiants ainsi qu'au Comité ad hoc sur la gestion des partenariats Université-bailleurs de fonds, questions qui seront ajoutées au point 8.

L'ordre du jour tel que modifié se présente ainsi :

A- POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 464^e séance tenue le 4 avril 2005
3. Affaires découlant de ce procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
 - Rapport du recteur
 - Lettre du chancelier relative à la nomination du recteur

6. Période de questions

B- POINTS PRIVILÉGIÉS

7. Comité de nomination :
 - a) Nomination d'un président, de deux membres, d'un membre suppléant au président et d'un membre suppléant aux autres membres au Comité des différends
 - b) Nomination de deux membres au Comité de l'ordre du jour
 - c) Nomination d'un président et de trois membres professeurs et d'un membre étudiant au Comité de la recherche
 - d) Nomination d'un président et de deux membres au Comité des règlements
 - e) Nomination d'un membre étudiant, de deux membres suppléants au président et d'un membre suppléant au professeur au Comité de révision des décisions disciplinaires concernant les étudiants

- f) Comité de discipline: recommandation au Comité exécutif relative à la nomination de deux membres étudiants
 - g) Comité universitaire prévu dans la Politique sur les droits des étudiantes et des étudiants : nomination d'un membre
 - h) Comité ad hoc sur la gestion des partenariats Université-bailleurs de fonds : nomination de quatre membres
8. Recommandations au Conseil relatives à la nomination d'un officier de la Faculté des arts et des sciences ainsi que de deux étudiants à la Commission des études
9. Comité de l'ordre du jour : Calendrier des réunions de l'Assemblée universitaire pour l'année 2005-2006

C- AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

10. Rapport d'étape sur les travaux du Comité de planification, du Comité de la recherche, du Comité du statut du corps professoral et du Comité aviseur sur les achats et placements socialement responsables

Point spécial dont l'étude est fixée à 11 heures

11. Comité du budget de l'Assemblée universitaire : Commentaires sur le budget de fonctionnement pour l'année 2005-2006
12. Comité des règlements : Règlement sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants
13. Comité de la planification : Affiliation de l'Institut national de santé publique

En réponse à une question de M. Serge Larochelle relative au traitement de la lettre de Mme Irène Cinq-Mars et de la lettre ouverte adressée par des collègues aux membres du Conseil de l'Université portant sur la nomination du recteur, le président des délibérations signale que des questions pourront être posées sur cette correspondance lors des Périodes d'information et de questions.

M. Serge Larochelle dûment appuyé propose de modifier l'ordre du jour pour y prévoir, avant l'étude du point 8, l'inscription du point suivant : « nomination du prochain recteur ».

L'Assemblée prend le vote et rejette cette proposition (son adoption requérant l'accord des deux tiers des voix); 26 votes favorables, 20 oppositions et 5 abstentions sont inscrits.

M. Anatole Joffe demande si l'Assemblée, lorsqu'elle reçoit de la correspondance, peut faire des propositions.

Le président des délibérations indique que la rubrique des Points statutaires ne se prête pas à des délibérations, sauf pour adopter des propositions d'usage comme remercier une personne.

M. Anatole Joffe dûment appuyé propose de modifier l'ordre du jour, pour prévoir avant le point 8, la considération du point suivant : « Réactions à la lettre du chancelier ».

L'Assemblée prend le vote et rejette la proposition (son adoption requérant l'accord des deux tiers des voix); 21 votes favorables, 20 oppositions et 7 abstentions sont inscrits.

AU-465-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 464^e AU-465-2
SÉANCE TENUE LE 4 AVRIL 2005

Demande est faite 1) de référer au Conseil de l'Université au début de la 2^e ligne du 9^e paragraphe de la page 9; 2) d'identifier M. Michel Beaudin comme étant l'intervenant du 3^e paragraphe de la page 15.

Sur proposition dûment faite et appuyée, l'Assemblée adopte tel que modifié le procès-verbal de la 464^e séance tenue le 4 avril 2005.

AU-465-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL AU-465-3

Se référant à la délibération AU-464-6.1, M. Michel Trahan rappelle que lors de la dernière séance, des membres avaient demandé de permettre aux professeurs de racheter leurs ordinateurs usagés. Après échanges, il a été convenu de permettre le rachat d'ordinateurs après quatre ans d'usage. Cependant, au préalable ces ordinateurs devront être nettoyés de leurs logiciels par une firme spécialisée en cette matière. La DGTIC entrera en communication avec les professeurs intéressés pour les informer du coût et des modalités de l'opération. En réponse à une question de M. René Parenteau qui demande si les professeurs qui ont déjà remis leurs ordinateurs ont également le droit de les racheter, M. Michel Trahan indique que cette question fait partie des échanges qui ont cours avec la DGTIC.

Se référant à la délibération AU-464-6.5, l'adjoint au secrétaire général signale que la question de Mme Francine Gratton portant sur la carte Visa a été transmise à M. André Racette.

Se référant à la délibération AU-464-7, l'adjoint au secrétaire général indique 1) que la résolution adoptée à l'endroit de M. Luc Vinet lui a été transmise et 2) que la réponse du chancelier à la demande d'information de l'Assemblée sur la nomination du recteur désigné a été transmise aux membres par courriel et par courrier et que cette question est d'ailleurs inscrite sous le point 5 de l'ordre du jour.

M. Anatole Joffe souhaite avoir réponse à la question soulevée à la dernière séance portant sur les budgets des départements de la Faculté des arts et des sciences.

Le président des délibérations indique que le doyen de la Faculté des arts et des sciences étant absent, il pourra répondre à la question lors de la prochaine réunion.

AU-465-4 CORRESPONDANCE AU-465-4

L'adjoint au secrétaire général dit n'avoir aucune correspondance à communiquer à l'Assemblée.

AU-465-5 PÉRIODE D'INFORMATION AU-465-5

AU-465-5.1 Rapport du recteur AU-465-5.1

AU-465-5.1.1 Budget du gouvernement provincial AU-465-5.1.1

Le recteur indique que le dernier budget provincial accorde 150 M\$ de plus aux universités, soit une augmentation de 8,5 %, ce qui constitue la moitié de l'augmentation accordée au budget du ministère de l'Éducation. Comme l'année financière du gouvernement débute le 1^{er} avril et que celle des universités commence le 1^{er} juin, l'impact de cette augmentation sur le budgets des universités ne sera pas connu avant le 27 mai, date à laquelle les universités seront informées de ce que veulent dire ces montants en regard de leurs budgets. Par ailleurs, compte tenu des informations disponibles, il appert que les augmentations de clientèles seront financées à 100 % tel d'ailleurs que les coûts de système. Il est également clair que le réinvestissement ne débutera pas en 2005-2006 et que le présent budget en sera un de reconduction. Suite à la Commission sur le financement des universités, le gouvernement entend réinvestir dans les universités au fur et à mesure que ses ressources le lui permettront. Ceci ne constitue ni une bonne, ni une mauvaise nouvelle. Enfin, le recteur signale que, vu l'iniquité de la grille de financement, des travaux de la CREPUQ et du ministère ont mené à l'élaboration d'une nouvelle grille de financement (19 M\$) qui sera bientôt implantée.

Le recteur souligne que les craintes étaient grandes quant à la possibilité de nouvelles coupures (10 à 15 %) aux budgets des fonds de recherche du Québec. Le budget gouvernemental ne prévoit ni diminution, ni augmentation de ces fonds. Plusieurs programmes ayant fait l'objet de restructurations, le financement de collègues, engagés par les universités dans le cadre de ces programmes, va poser problème. On ne saura pas non plus avant la réunion du 27 mai, quelles implications ces changements auront pour l'Université.

Le recteur signale que l'augmentation de 8,5 % des budgets des universités s'ajoute à celle de 9,9 % consentie en 2004-2005; ces hausses tiennent en grande partie au financement à 100 % de l'augmentation des clientèles depuis 2000. À cette époque, le ministère prévoyait la stabilisation et ensuite la décroissance des clientèles; or tel n'a pas été le cas. Ce financement à 100 % coûte cher et le ministère éprouve des difficultés à convaincre le Conseil du trésor de l'importance de ses besoins; pour le gouvernement, le réinvestissement passe par ce financement des clientèles.

AU-465-5.1.2 Le point sur la grève étudiante AU-465-5.1.2

Mme Maryse Rinfret-Raynor signale que la grève étudiante s'est terminée la semaine dernière. Les unités touchées par la grève ont repris leurs activités et lui ont transmis leurs plans de rattrapage que la Commission des études sera appelée à ratifier lors de sa prochaine séance. Les mesures de rattrapage vont de l'ajout de cours, aux cours condensés, à la prolongation d'heures de cours, à l'ajout de travaux, aux travaux supplémentaires, etc. Tous les travaux devront être terminés pour le 30 avril prochain. Seules deux ou trois unités vont poursuivre leurs examens pendant la première semaine de mai. Plusieurs étudiants étrangers devant retourner dans leurs pays, cette date constituait la date ultime.

AU-465-5.2 Lettre du chancelier relative à la nomination du recteur AU-465-5.2

Le président des délibérations répète que ce point ne peut prêter lieu à des délibérations. Seules des questions doivent être soulevées.

M. Anatole Joffe indique que lors de sa rencontre avec le Comité de consultation, il a rappelé que lors de la création de la Sorbonne en 1215, l'université avait été définie comme une communauté de maîtres et de disciples. La question de la collégialité est au cœur de l'Université de Montréal. Or, cette question de la collégialité n'a pas été soulevée dans la lettre du chancelier et il demande pourquoi. L'Université vivant une crise, il trouve dommage que l'ordre du jour n'ait pas été modifiée pour discuter de la question de la nomination du recteur puisqu'à son avis, l'Assemblée constitue la chambre de décompression de l'Université.

Comme président de l'Assemblée, le recteur a la responsabilité de défendre le principe de la collégialité auprès du Conseil. M. Anatole Joffe demande si le recteur a assuré cette défense et, dans la négative, s'il compte le faire. Il est clair qu'entre la lettre de Mme Irène Cinq-Mars et celle du chancelier, il existe une différence de perception. Selon le dictionnaire, consulter c'est demander avis, informer c'est mettre au courant, prendre acte, c'est noter et se rallier, c'est adhérer. Vu les différences sensibles entre les deux lettres, il est important que des explications soient demandées au Conseil et que le recteur mette tout en oeuvre pour que la situation soit clarifiée. Si quelqu'un a mis l'Assemblée dans l'erreur, cette personne doit démissionner. Pour sortir de la crise à laquelle l'Université est confrontée, le recteur doit défendre auprès du Conseil la mise en place de mesures qu'il reviendra à M. Luc Vinet d'effectuer. Dans la partie publique du rapport du Comité de consultation, on privilégiait une plus grande consultation dans la gestion de l'Université. Or, on ne peut atteindre les grands défis définis pour l'institution, si la collaboration entre les instances n'est pas reprise et que l'autorité ne redevienne pas transparente et non arbitraire.

Le recteur observe que lorsqu'on parle de collégialité, il faut la considérer en regard de tout le processus. Or, ce processus a été débattu pendant plusieurs séances de l'Assemblée et cette dernière l'a accepté. Les collègues peuvent témoigner que le processus tel que défini a été respecté. Il y a eu des consultations, des votes à l'Assemblée, le SGPUM s'est également livré à des consultations et des noms sont ressortis. Le Comité a reçu un nombre important de personnes qui ont donné divers appuis. Tout cela fait partie du processus de collégialité qui a débouché sur trois candidatures. Le Comité a fait rapport au Conseil, le Conseil a examiné l'ensemble des enjeux et par un vote secret est arrivé à une décision. Il faut comprendre que la décision du Conseil n'a pas porté sur une personne qui n'avait jamais été considérée.

Le recteur souligne qu'à titre de membre du Conseil au même titre que les autres membres, il peut affirmer que le processus a été suivi. Alors, lorsqu'on parle de brisure, il ne peut que répéter que le processus a été respecté. Les collègues se sont exprimés sur des candidatures et le Conseil a choisi un candidat autre que celui recommandé par le Comité de consultation, mais dont le nom est paru à toutes les étapes du processus. Tout en comprenant que certains se posent des questions, il rappelle que le Comité de consultation et le Conseil ont un devoir de réserve et ne peuvent fournir les motifs à l'appui de leurs décisions (ce qui a été décidé par l'Assemblée). Dans ce sens, le recteur dit avoir l'impression qu'on veuille créer une crise alors que celle-ci n'existe pas. Le processus a été suivi et le résultat est ce qu'il est. Si on veut s'attaquer au processus, l'Assemblée devra reprendre le débat pour le futur. On ne peut que prendre acte du fait qu'un nouveau recteur a été nommé et qu'il l'a été dans le respect des règles adoptées. Se servir de cette nomination pour entacher la procédure ne fera que desservir l'institution. Il conclut en se disant satisfait de l'application du processus et indique qu'il ne compte pas demander au Conseil de prendre des mesures à cet égard.

M. Anatole Joffe propose d'allonger la période d'information. Le président signale que telle proposition requiert le consentement unanime de l'Assemblée. Des oppositions s'étant manifestées, la proposition n'est pas retenue.

AU-465-6 PÉRIODE DE QUESTIONS

AU-465-6

Mme Francine Gratton souligne que l'Assemblée a voté pour le processus, étant confiante qu'il fonctionnerait. L'intervention du recteur lui semble un peu culpabilisante. Pour avoir fait partie de comités de nomination de doyens, elle se souvient du temps et de l'énergie nécessaires pour participer à de tels travaux. Après plusieurs rencontres, le comité échangeait sur les candidats, la mission de la faculté et en finale la candidature d'une personne émergeait. Le Comité de consultation a rencontré 107 personnes et une candidature est ressortie de ses consultations et de ses échanges. Or, soudainement la communauté apprend qu'un autre candidat a été choisi. Il paraît surprenant que le Comité ait erré de telle façon. À son avis, le processus devrait être révisé ou du moins que le candidat du Comité soit nommé. Certains ont reproché d'amener la question sur la place publique; or, tout ne peut se régler en famille. Enfin, elle estime qu'il y aurait lieu de réviser le processus compte tenu du caractère plus ou moins démocratique de la décision.

M. Serge Larochelle souligne que la charte prévoit que le conseil nomme recteur la ou l'une des personnes que le comité lui a recommandée, ou toute autre personne après avoir consulté le comité à son sujet. Dans sa lettre, Mme Irène Cinq-Mars dit que le Comité a pris acte de la décision du Conseil. Il demande donc si une véritable consultation a été effectuée ou si le Conseil a simplement informé le Comité de sa décision.

Le recteur souligne que l'ensemble des membres du Conseil ont considéré que la consultation avait été faite et ont été satisfaits de la réponse de la présidente.

Le temps réservé à ce point étant écoulé, l'Assemblée est invitée à passer à la considération du point suivant.

AU-465-7 COMITÉ DE NOMINATION

AU-465-7

Le suppléant au président du Comité de l'ordre du jour est invité à faire rapport.

AU-465-7.1 Nomination d'un président, de deux membres, d'un membre suppléant au président et d'un membre suppléant aux autres membres au Comité des différends

AU-465-7.1

M. Claude Lamarche indique que les mandats de MM. Claude Comtois, Claude Fabien, Jean Héту et Ghislain Massé viennent à échéance le 31 mai prochain.

Sur proposition du Comité de nomination et, en l'absence d'autres candidatures, l'Assemblée renouvelle le mandat de M. Claude Fabien, à titre de membre et de président, nomme Mme Francine Gratton, à titre de membre, nomme M. Patrice Deslauriers, à titre de membre suppléant au président et nomme Mme Élise Charpentier, à titre de membre suppléant aux autres membres pour des mandats de trois ans échéant le 31 mai 2008, au Comité des différends.

AU-465-7.2 Nomination de deux membres au Comité de l'ordre du jour

AU-465-7.2

M Claude Lamarche signale que l'Assemblée est appelée à pourvoir au remplacement de M. Georges Aird en raison de sa fin de mandat comme membre de l'Assemblée et à celui de M. Pierre-Alain Benoît, démissionnaire.

Sur proposition du Comité de nomination et, en l'absence d'autres candidatures, l'Assemblée nomme MM. Jean Wilkins et Christian Bélair à titre de

membres du Comité de l'ordre du jour pour des mandats de quatre ans, échéant le 31 mai 2009, mais ne dépassant pas leurs mandats comme membres de l'Assemblée.

AU-465-7.3 Nomination d'un président, de trois membres professeurs et d'un membre étudiant au Comité de la recherche AU-465-7.3

M. Claude Lamarche signale que les mandats de MM. Michel Bigras-Poulin, Richard Patry et Jean-Guy Vaillancourt viennent à échéance le 31 mai prochain. Mme Maya Cachecho est démissionnaire. Le mandat de M. Moïse Bendayan, à titre de président, se termine à la même date.

Sur proposition du Comité de nomination et, en l'absence d'autres candidatures, l'Assemblée renouvelle les mandats de MM. Michel Bigras-Poulin et Richard Patry à titre de membres professeurs pour des mandats de trois ans échéant le 31 mai 2008, nomme Mme Lucie Parent à titre de membre professeur pour un mandat de trois ans échéant le 31 mai 2008 et M. Mathieu Moreau à titre de membre étudiant pour un mandat de deux ans échéant le 31 mai 2007 et enfin nomme Mme Joëlle Margot à titre de présidente pour un mandat de trois ans échéant le 31 mai 2008, mais n'excédant pas son mandat comme membre du Comité de la recherche.

AU-465-7.4 Nomination d'un président et de deux membres au Comité des règlements AU-465-7.4

M. Claude Lamarche signale que les mandats de Mme France Houle et José Woehrling viennent à échéance le 31 mai prochain.

Sur proposition du Comité de nomination et, en l'absence d'autres candidatures, l'Assemblée renouvelle les mandats de Mme France Houle à titre de membre et celui de M. José Woehrling à titre de membre et de président du Comité des règlements pour des mandats de quatre ans, échéant le 31 mai 2009.

AU-465-7.5 Nomination d'un membre étudiant, de deux membres suppléants au président et d'un membre suppléant au professeur au Comité de révision des décisions disciplinaires concernant les étudiants AU-465-7.5

M. Claude Lamarche indique que les mandats de Mme Mylène Jaccoud, de MM. Étienne Marcotte, Pierre Noreau ainsi que de Mme Marie-Odile Trépanier viennent à échéance le 31 mai prochain.

Sur proposition du Comité de nomination, l'Assemblée renouvelle les mandats de M. Pierre Noreau à titre de membre suppléant au président et celui de Mme Mylène Jaccoud, à titre de membre suppléant aux professeurs, nomme M. Benoît Moore, à titre de membre suppléant au président ainsi que Mme Caroline Fortin, à titre de membre étudiant pour des mandats de quatre ans, échéant le 31 mai 2009 au Comité de révision des décisions disciplinaires concernant les étudiants.

AU-465-7.6 Comité de discipline : recommandation au Comité exécutif relative à la nomination de deux membres étudiants AU-465-7.6

M. Claude Lamarche indique que l'Assemblée est invitée à pourvoir au remplacement de Mme Chantal Bastien dont le mandat vient à échéance le 31 mai prochain et à celui de M. Mathieu Le Blanc, démissionnaire.

Sur proposition du Comité de nomination et, en l'absence d'autres candidatures, l'Assemblée recommande au Comité exécutif la nomination de

MM. Olivier Sylvestre et Mathieu Moreau à titre de membres étudiants pour des mandats de quatre ans échéant le 31 mai 2009 au Comité de discipline.

AU-465-7.7 Nomination d'un étudiant au Comité universitaire prévu dans la Politique sur les droits des étudiantes et des étudiants AU-465-7.7

M. Claude Lamarche invite l'Assemblée à pourvoir au poste vacant d'étudiant de deuxième ou de troisième cycle à ce comité.

Sur proposition du Comité de nomination et, en l'absence d'autres candidatures, l'Assemblée nomme M. Olivier Sylvestre à titre de membre pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2009 au Comité universitaire prévu dans la Politique sur les droits des étudiantes et des étudiants.

AU-465-7.8 Nomination de quatre membres au Comité ad hoc sur la gestion des partenariats Université-bailleurs de fonds AU-465-7.8

M. Claude signale que l'Assemblée est appelée à pourvoir à quatre postes à la suite des démissions de MM. Pierre-Alain Benoît, Mmes Yenny Vega Cardenas et Maya Cachecho et au changement de statut de M. Olivier Sylvestre devenu étudiant aux études supérieures.

Sur proposition du Comité de nomination et, en l'absence d'autres candidatures, l'Assemblée nomme MM. Christian Bélair, Mathieu Moreau, Olivier Sylvestre et Mme Caroline Fortin à titre de membres du Comité ad hoc sur la gestion des partenariats Université-bailleurs de fonds.

AU-465-8 RECOMMANDATIONS AU CONSEIL RELATIVES À LA NOMINATION D'UN OFFICIER DE LA FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES ET DE DEUX ÉTUDIANTS À LA COMMISSION DES ÉTUDES AU-465-8

M. Claude Lamarche souligne que le mandat de Mme Denise Angers à titre d'officier de la Faculté des arts et des sciences à la Commission des études vient à échéance le 31 mai prochain, que M. Pierre-Alain Benoît a démissionné et qu'un poste est vacant.

Sur proposition du Comité de nomination, l'Assemblée recommande au Conseil la nomination de Mme Denise Angers à titre d'officier de la Faculté des arts et des sciences à la Commission des études ainsi que celles de M. Christian Bélair et de Mme Caroline Fortin comme membres étudiants pour des mandats de quatre ans, échéant le 31 mai 2009

AU-465-9 COMITÉ DE L'ORDRE DU JOUR : Calendrier des réunions de l'Assemblée universitaire pour l'année 2005-2006 AU-465-9

L'adjoint au secrétaire général indique que conformément à la tradition, les réunions de l'Assemblée ont lieu le lundi à 14 heures, à l'exception des séances intensives de décembre et de la fin avril qui débutent à 9 heures 30 pour se terminer en fin d'après-midi.

Sur proposition du Comité de l'ordre du jour, l'Assemblée convient de tenir ses réunions ordinaires de l'année 2005-2006, à 14 heures, les lundis 12 septembre, 3 octobre, 7 novembre 2005, 9 janvier, 6 février, 6 mars, 3 avril et 5 juin 2006 et de tenir ses réunions intensives de l'année 2005-2006, de 9 heures 30 à 17 heures, les lundis 5 décembre 2005 et 24 avril 2006.

Vu l'heure, le président des délibérations invite l'Assemblée à passer à la considération du rapport du Comité du budget de l'Assemblée et d'inverser les points 10 et 11 de l'ordre du jour.

AU-465-10 COMITÉ DU BUDGET DE L'ASSEMBLÉE UNIVER- AU-465-10
SITAIRE : Commentaires sur le budget de fonctionnement
pour l'année 2005-2006

Le président du Comité du budget de l'Assemblée invite le vice-recteur exécutif et au développement académique à faire rapport.

M. Michel Trahan indique que le Comité du budget est mandaté par le Comité exécutif pour élaborer le budget. Le processus budgétaire commence au mois d'octobre et, en décembre, le Conseil est appelé à approuver l'approche budgétaire. En janvier, on procède à la confection des enveloppes budgétaires des unités, lesquelles leur sont transmises en février. Les audiences se tiennent au mois de mars et le budget est ensuite soumis aux diverses instances. Une fois l'Assemblée informée, le Conseil adopte le budget et les enveloppes sont transmises aux unités. Après trois années de réinvestissement (2000 à 2003) en raison des contrats de performance et de l'augmentation des effectifs étudiants, on amorce la 3^e année de reconduction budgétaire. Depuis 2002-2003, l'atteinte des objectifs a été poursuivie, en 2003-2004, l'augmentation des clientèles étudiantes a supporté les objectifs et en 2004-2005 une modification au calcul des revenus générés par le trimestre d'été a permis de dégager une marge non récurrente d'environ 12 M\$. Tel qu'indiqué par le recteur, les universités connaîtront dans quelques semaines les règles définitives et orientations pour l'année qui commence. Il est évident que l'importance de la croissance des clientèles étudiantes (augmentation de 4 à 5 % financée à 100 %) représente un lourd fardeau financier pour le ministère.

L'autre élément d'incertitude est la grille de financement dont l'impact varie selon qu'elle est pondérée en fonction des cycles ou des secteurs d'activités. Un rapport devrait être déposé à la CREPUQ à cet égard le 11 mai prochain. Plusieurs institutions vont être pénalisées par le lissage qui y est proposé, mais le rapport fait néanmoins consensus. L'Université commence l'année avec un budget diminué de quelques millions de dollars. La projection de croissance pour les clientèles est estimée à 600 EQPT. Auparavant, cette augmentation se retrouvait principalement au premier cycle; les études supérieures connaissent maintenant une augmentation de 40 % de leurs étudiants. M. Michel Trahan signale que les objectifs retenus par le Conseil sont l'équilibre budgétaire, la poursuite ciblée des objectifs, le recrutement de professeurs et ce, malgré la lourdeur des dépenses d'entretien reliées aux nouveaux pavillons (bien que ces espaces soient reconnus par le ministère, ils ne seront financés que dans deux ans). Dans ce contexte, il a donc été convenu de faire une compression de 1,5 % des enveloppes des facultés et services (excluant, entre autres, les bibliothèques, le Registrariat, le Bureau du personnel enseignant, etc) et d'explorer d'autres sources de financement. Pour le personnel non enseignant, on réduira les effectifs pour une somme de 1 M\$, cette année (une vingtaine de postes) et de 2,7 M\$ les deux années suivantes. La Direction de la planification, la DRH et la Direction des finances mèneront une réflexion à cet égard et les résultats seront intégrés aux ententes de planification. Au départ 50 postes de membres du personnel non enseignant devaient être créés alors que 350 l'ont été (professionnels à la DGTIC, aux bibliothèques, etc.). M. Michel Trahan termine en faisant valoir que le budget pro forma sur trois ans prévoit l'équilibre budgétaire et que dans deux ans, une marge de 7 M\$ est prévue si la croissance de la clientèle étudiante se poursuit.

M. Jean McNeil indique que les données 2004-2005 et 2005-2006 sont tirées des pages 18 à 21 du document budgétaire et celles des années antérieures se retrouvent dans les annexes du même document. Le propos du Comité du budget de l'Assemblée est de mettre en perspective les propositions qui font l'objet du budget. La politique qui prévaut est la recherche de l'équilibre financier. Les années financières 2002-2003 et 2003-2004 sont indissociables à cause des effets de la grève des employés de soutien : le report de dépenses d'une année sur l'autre explique le surplus obtenu dans la première et le déficit constaté dans la seconde. L'année 2002-2003 marque la fin du

réinvestissement gouvernemental dans les universités. À partir de 2003-2004, l'Université entre dans une période de stabilisation de ses revenus; pour maintenir l'équilibre de ses comptes, elle passe en mode de reconduction des dépenses. L'équilibre 2004-2005 est fragile. Il est atteint malgré une hausse des charges de 30 M\$ résultant de l'augmentation du personnel enseignant, la prise en charge des coûts de fonctionnement de nouveaux pavillons et celle d'une partie des coûts de système ainsi qu'au maintien de la croissance des effectifs étudiants, à l'ajout ponctuel des EETC du trimestre d'été de l'année en cours en plus de ceux de l'année précédente (voir page 21, ligne « Ajustement des méthodes comptables et correction des EETC ») et à la croissance d'autres produits dont les compensations du gouvernement canadien pour les coûts indirects de recherche et les produits nets des cliniques.

Les priorités du budget 2005-2006 sont l'équilibre budgétaire et la poursuite de la croissance du corps professoral ainsi que la reconduction modulée des budgets. Les contraintes sont le gel attendu du financement gouvernemental, la prise en charge par l'Université des coûts de fonctionnement des nouveaux pavillons ainsi que d'une partie des coûts de système, l'indexation des salaires et des ententes contractuelles avec les syndicats ou associations. Par rapport aux résultats estimés de 2004-2005, les résultats sont la croissance nette des charges de 10 M\$ (+ 2%) avec « compression différenciées » de 4,6 M\$ dont 1 M\$ de réduction de la masse salariale PNE (voir pages 5 et 6), le recours à d'autres fonds de l'Université pour suppléer aux ressources du fonds de fonctionnement pour un total de 7,86 M\$ dont 4,5 M\$ du fonds des immobilisations (charges d'intérêts sur emprunt) et 500 000 \$ du dons de dotation (fonds de relance/bourses) et une augmentation des droits de scolarité de 1 M\$, résultat de l'accroissement attendu de 500 EETC en 2005-2006.

Relativement à la subvention de fonctionnement, M. Jean McNeil souligne la stabilisation de la subvention (+0,750 M\$) par rapport aux résultats estimés de l'année en cours; en résumé, les produits résultant de l'addition nette de 600 EETC compensent la soustraction résultant du retour à une année de douze mois. Dans le calcul de la base récurrente, il faut noter en 2004-2005, la compression de 3,8 M\$ relative aux espaces de recherche; en 2005-2006, on prévoit un ajustement de 1,6 M\$ au titre des nouveaux espaces, mais rien pour l'indexation des salaires. Relativement aux frais indirects de la recherche, il signale que depuis que le gouvernement canadien a annoncé son intention de financer de façon récurrente une partie des coûts indirects de la recherche qu'il subventionne, le gouvernement québécois a décidé d'en tenir compte dans sa politique de financement des universités. Le retrait éventuel du gouvernement québécois est estimé à environ 6 M\$ sur une contribution de 11 M\$, mais il ne prendra effet qu'avec la décision du gouvernement canadien (voir page 21, lignes « Frais indirects de recherche » et « Financement FIR transition et départ »).

Les faits saillants de la ventilation par fonctions se présentent ainsi. On voit clairement exprimées les priorités annoncées de poursuite du recrutement des professeurs et de réponse aux besoins spécifiques des unités d'enseignement et de recherche; en effet, l'accroissement du budget attribué à la fonction « enseignement et recherche » absorbe la totalité de l'augmentation prévue des charges. Les réductions de dépenses aux fonctions « administration » et « fonds internes de recherche » coïncident avec une diminution de leurs besoins ou obligations, ce qui permet l'allocation de ressources accrues à la gestion des immeubles (charges d'intérêts liées au financement des immobilisations, entretien des nouveaux espaces) ainsi qu'aux services à l'enseignement et à la recherche. La fonction « bourses » est soutenue par une contribution de 500 000 \$ du Fonds de dotation (relance) que l'on souhaite récurrente. Enfin, M. Jean McNeil signale que les faits saillants de la ventilation par poste sont les suivants. Les salaires et avantages sociaux absorbent 108,6 % de l'augmentation prévue des charges totales; leur part des charges totales passe de 77,5 % à 78,2 %. En contrepartie, les autres charges sont réduites de 0,85 M\$ ou 0,8 % ce qui révèle le « prix à payer » pour le maintien des priorités institutionnelles en même temps que la précarité de l'équilibre financier. Les avantages sociaux augmentent de 7,9 %. Un facteur important est l'augmentation de 8,4 % à 8,8 % du taux de cotisation de l'Université au RRUM en vertu de l'entente relative à la suspension de ses cotisations pour les années 1998, 1999 et 2000 (plan de relance). Les charges PER augmentent de 3,3 M\$ ou 2,4 % et celles d'auxiliaires d'enseignement de 1,5 M\$ ou 25,8 %. Les dépenses PNE sont maintenues à

leur niveau de l'année en cours et incluent une compression de 1 % de la masse salariale correspondante. »

M. Anatole Joffe note que les réalisations estimées de la direction générale étaient de 6 812 M\$ au 31 janvier 2005 alors que le budget qui lui avait été alloué était de 4 958 M\$; il comprend que plus d'un million de dollars a été affecté au projet d'achat du site Outremont, mais demande à quelles fins la différence a servi. Par ailleurs, il demande pourquoi la ventilation, par département, des dépenses de la Faculté des arts et des sciences ne se retrouve plus au budget. Dans un autre ordre d'idées, il s'enquiert à combien s'élèvent les contributions de l'Université au RRUM. Enfin, il souligne que les coûts indirects de la recherche pour le fédéral constituent des pourcentages des subventions que les professeurs reçoivent. Il demande si tel est le cas pour les subventions du Québec.

M. Michel Trahan indique qu'auparavant Québec finançait les frais indirects par pourcentage des subventions reçues. Le fédéral ayant décidé de faire de même, le Québec s'est donc retiré. Il est pris pour acquis que dans tous les contrats, les taux appropriés sont imputés et ce, également pour les espaces. Relativement à la ventilation des budgets de la Faculté des arts et des sciences, il souligne que le budget n'en fait pas état depuis de nombreuses années. M. André Racette ajoute que la ventilation est faite par la Faculté après qu'elle ait pris connaissance de son enveloppe globale. Quant à la contribution au RRUM, il souligne que la masse salariale étant de 300 M\$, l'Université verse 27 M\$ au régime; si on inclut les fonds des chaires la masse salariale passe à 375 M\$. Par ailleurs, la différence entre le budget et les réalisations estimées de la direction générale s'explique par une dépense entre 1,1 M\$ et 1,3 M\$ pour le site Outremont ainsi par des dépenses reliées à l'évaluation d'unités administratives. M. Michel Trahan signale qu'à ces éléments s'ajoutent les frais reliés aux travaux du comité de consultation sur la nomination du recteur ou de la rectrice ainsi qu'à l'audit des SAE. Dans un autre ordre d'idées, il signale que pour 2003-2004, la compression a été de 3 % pour l'ensemble des unités à quelques exceptions près. Cette année, la compression est de 1,5 % avec également certaines exceptions.

En réponse à une question de M. Claude Lamarche qui note la forte augmentation du budget du Bureau du personnel enseignant (607 000 \$ à 2 555 M\$), M. André Racette indique qu'une partie des fonds de la DRH a été transférée à ce bureau pour mieux refléter le partage des responsabilités entre les deux unités.

En réponse à des questions de M. Pierre-Alain Benoît portant sur les budgets alloués aux bourses et aux auxiliaires d'enseignement, M. Michel Trahan souligne que l'an dernier, le budget supportait le renouvellement du programme de bourses et, au moment de la confection du budget, on ne connaissait pas l'impact des changements apportés (passage accéléré au doctorat, moniteurs cliniques en médecine, etc); dans la réalité, 7 812 M\$ ont été dépensés alors que le budget était de 6 840 M\$. Relativement à la seconde question, il souligne que des transferts sont possibles entre les enveloppes des enseignants à temps partiels et des auxiliaires d'enseignement, ce qui peut expliquer que les réalisations estimées des auxiliaires d'enseignement sont inférieures au budget initialement accordé.

Sur proposition dûment faite et appuyée, l'Assemblée reçoit les commentaires du Comité du budget de l'Assemblée sur le budget de fonctionnement pour l'année 2005-2006.

AU-465-11 RAPPORT D'ÉTAPE SUR LES TRAVAUX DU COMITÉ DE LA PLANIFICATION, DU COMITÉ DE LA RECHERCHE, DU COMITÉ DU STATUT DU CORPS PROFESSORAL ET DU COMITÉ AVISEUR SUR LES ACHATS ET PLACEMENTS SOCIALEMENT RESPONSABLES AU-465-11

AU-465-11.1 Comité de la planification

AU-465-11.1

L'adjoint au secrétaire général signale que depuis le dernier rapport présenté à l'Assemblée, le Comité de la planification a tenu une réunion suivie par une consultation écrite de ses membres. Divers points à l'ordre du jour de cette réunion tenue le 22 mars 2005 concernent l'Assemblée universitaire. À titre d'information, on citera l'adoption de l'entente de planification avec la Faculté des sciences infirmières et l'adoption de l'entente de planification avec la Faculté de médecine vétérinaire ainsi qu'aux fins de l'agrément par l'Assemblée, l'affiliation de l'Institut national de santé publique, question qui est inscrite au présent ordre du jour.

En réponse à une question de M. Anatole Joffe, le recteur indique que les ententes de planification seront déposées en bloc au mois de juin.

AU-465-11.2 Comité de la recherche

AU-465-11.2

L'adjoint au secrétaire général indique que le Comité de la recherche n'a pas tenu de réunion au cours du présent trimestre.

AU-465-11.3 Comité du statut du corps professoral

AU-465-11.3

Le président du Comité du statut du corps professoral, M. André Ferron signale, tel qu'il l'a indiqué lors de la séance du mois de décembre, que le nouveau statut de professeur de formation pratique ou de professeur de formation professionnelle ne pourra pas être utilisé tant que l'Université et le SGPUM n'en seront pas venus à un accord sur l'intégration de ce nouveau statut dans la convention collective qui lie les deux parties. Il souligne que certaines unités ont manifesté l'urgence d'arriver à un accord sur cette question. Relativement au second mandat qui lui a été confié, le Comité est à terminer son rapport portant sur les incidences découlant de l'insertion de chaires dans les départements et les facultés.

M. Luc Granger demande ce qui fait obstacle à la mise en place du statut de professeur de formation pratique ou de formation professionnelle, signalant le réel besoin de certaines unités en la matière.

Mme Gisèle Painchaud indique qu'à la suite de l'adoption du rapport par l'Assemblée, un comité paritaire a été créé pour étudier les modalités d'intégration de ce statut dans la convention collective. Le comité a siégé au printemps 2004 et des questions préalables ont été soulevées avant que ne débute l'étude. Au début de l'hiver, de nouvelles questions ont été soulevées. Des consultations ont commencé à être menées auprès des facultés, mais l'exercice a été ralenti notamment en raison de la grève étudiante. En réponse à une question de Mme Francine Gratton qui demande à quel moment les discussions seront reprises, Mme Gisèle Painchaud indique que cela relève des négociations entre l'Université et le SGPUM.

Mme Sophie Cuvelliez souligne qu'à la Faculté de médecine vétérinaire, ce statut est essentiel et elle estime qu'il y a lieu que l'étude de la question progresse rapidement. Mme Christine Collin abonde dans ce sens, faisant valoir que pour les écoles professionnelles de médecine, ce statut est également essentiel; l'absence de prise de décisions risque de faire perdre d'excellents candidats.

AU-465-11.4 Comité aviseur sur les achats et placements socialement responsables AU-465-11.4

Le président du Comité, M. Jean McNeil fait l'intervention suivante. « Depuis son dernier rapport, la composition du Comité a été modifiée par l'addition d'un nouveau membre, soit la directrice de la Division approvisionnements de la Direction des Finances, Mme Renée Pelletier. Le Comité a tenu quatre réunions mensuelles entre lesquelles les sous-comités sur les placements et sur les achats se sont réunis au moins une fois. Par ailleurs, des membres ont participé comme organisateur, conférencière ou participants au Colloque sur les achats et placements socialement responsables organisé par les fédérations étudiantes des universités montréalaises les 18 et 19 février derniers. Durant cette période, les travaux du Comité ont essentiellement porté sur la préparation de recommandations concernant 1) le vote de propositions à caractère social ou environnemental exercé par le RRUM ou l'Université ou leurs mandataires et 2) la prise en compte des valeurs de responsabilité sociale dans le projet de politique d'acquisitions des biens et services de l'Université. Concernant l'exercice des droits de vote de propositions à caractère social ou environnemental, le Comité a soumis au Comité de placement du RRUM et au Comité de gestion du Fonds de dotation, une recommandation qui comprend deux volets. D'une part, le Comité a proposé aux comités concernés des lignes directrices visant à encadrer l'exercice du droit de vote. Ces lignes directrices sont fondées sur le respect des objectifs de rentabilité, imputabilité et transparence de l'entreprise dans une perspective de maximisation à long terme de l'avoir des actionnaires. Concernant la responsabilité sociale des entreprises, ces lignes directrices sont fondées sur le respect des droits fondamentaux établis par les conventions internationales auxquelles le Canada adhère ainsi que sur le respect des principes généralement acceptés favorisant la protection de l'environnement et le développement durable. De façon générale, il est recommandé d'appuyer les propositions demandant l'adoption de codes de conduite basés sur ces principes et celles demandant la production de rapports, internes et externes, qui identifient les coûts et risques sociaux et environnementaux reliés aux activités de l'entreprise et qui documentent des indicateurs, critères ou normes reconnus susceptibles de mesurer la performance réelle de l'entreprise en termes de responsabilité sociale. De façon spécifique, il est recommandé d'évaluer chaque proposition en tenant compte de son impact sur la valeur à long terme de l'entreprise.

D'autre part, le Comité propose des moyens à mettre en place pour lui permettre d'exercer des rôles de suivi, de veille et d'alerte quant à l'exercice des droits de vote par les comités concernés. Il demande également à être consulté sur les aspects qui le concernent lors de toute révision de la politique de placement du RRUM ou du fonds de dotation. Concernant le volet de l'approvisionnement, le sous-comité sur les achats étudie actuellement le projet de « Politique d'acquisition des biens et services » de l'Université dans le but de soumettre une recommandation à la Division des approvisionnements relativement à l'intégration des principes et valeurs de responsabilité sociale dans cette politique. Le Comité devrait être saisi d'un projet de recommandation à sa réunion de mai ou de juin prochains. Il convient de noter que le document à l'étude ne concerne que les achats qui sont gérés par la Division approvisionnements de la Direction des finances, ce qui exclut certaines acquisitions comme les contrats de construction, de démolition et de rénovation ainsi que les services professionnels qui leur sont associés, les utilités publiques, les ressources documentaires, les services professionnels comme les assurances, les services financiers, juridiques, de vérification, etc. »

Le président des délibérations indique que le président du Comité des règlements doit se joindre d'ici peu à l'Assemblée. Entre-temps, il invite celle-ci à inverser les points 12 et 13.

AU-465-12 COMITÉ DE LA PLANIFICATION : AU-465-12
Affiliation de l'Institut National de Santé Publique

Mme Maryse Rinfret-Raynor indique que la recommandation d'affiliation de l'Institut National de Santé Publique à l'Université découle de la Loi régissant cet institut, laquelle incite ce dernier à participer à des activités d'enseignement et de

recherche. Les deux institutions n'ont jamais été affiliées, mais l'Institut a établi d'importantes collaborations avec des unités académiques et accueille un nombre important d'étudiants de différentes disciplines.

Sur proposition du Comité de la planification, l'Assemblée recommande au Conseil de l'Université d'autoriser l'affiliation de l'Institut National de Santé Publique à l'Université dans le cadre prévu par la Loi conformément au document A-3/199°/211 déposé aux archives.

AU-465-13 COMITÉ DES RÈGLEMENTS : AU-465-13
Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude
concernant les étudiants

En l'absence du président du Comité des règlements (qui dit arriver d'un moment à l'autre), Mme Maryse Rinfret-Raynor rappelle que lors de sa séance du 24 janvier dernier, l'Assemblée, après étude, a convenu de référer, pour avis à la Commission des études, le Règlement sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants. Depuis cette réunion, le Comité des règlements s'est livré à de nombreuses consultations auprès des facultés et des étudiants en vue de déposer le document transmis à l'Assemblée. Les modifications apportées portent sur la modulation des sanctions et le fait que le doyen constitue l'autorité compétente pour étudier le dossier. Le professeur est celui qui constate le plagiat, mais n'a pas la responsabilité d'imposer la réprimande. Le rapport donne à la faculté la responsabilité de l'application du règlement et conséquemment des sanctions.

M. Anatole Joffe, tout en disant ne pas avoir d'expérience personnelle en matière de plagiat étudiant, indique que plusieurs collègues ont exprimé l'avis qu'une fois le plagiat dénoncé, leur expérience au niveau du Comité des études n'était pas des plus concluantes.

Mme Maryse Rinfret-Raynor souligne que le Comité des règlements travaille à l'élaboration d'un guide qui fera état de différents outils pour rapporter un plagiat.

Le président des délibérations invite le président du Comité des règlements à prendre la parole.

M. José Woerhling signale que les nouvelles modifications qui ont été apportées au règlement depuis son adoption au mois de janvier sont de nature technique. Ainsi des sanctions plus sévères pourraient être imposées lors de récidive (article 2.2). Le professeur qui découvre un plagiat peut rencontrer l'étudiant, mais n'est plus obligé de le faire. À la relecture du Règlement, le Comité des règlements propose d'autres amendements. Ainsi la phrase suivante serait ajoutée à l'article 3.8 : «Le doyen ou son représentant avise immédiatement l'étudiant par écrit de la décision du Conseil ou du comité. ». La phrase suivante serait aussi ajoutée à l'article 4 : » Le présent règlement remplace le Règlement 30.3 de 1983 ». L'article 5 se lirait ainsi : « Le présent règlement s'applique également à l'étudiant qui a terminé ses études à l'Université depuis moins de dix ans » ce qui signifie qu'une infraction commise avant l'adoption du présent règlement sera traitée selon les dispositions du nouveau règlement.

M. Louis Maheu souligne que, pour les cycles supérieurs, l'ancien règlement avait le désavantage de prévoir des sanctions beaucoup trop restreintes. Les pénalités n'étaient pas modulées selon la gravité de la faute, ce qui a été corrigé.

M. Serge Larochelle comprend que le professeur constate le plagiat, mais ne détermine plus la sanction. Il demande si le professeur sera informé des suites données au dossier.

M. José Woerhling souligne que le professeur devrait être informé des suites données, mais comme ceci relève davantage de la régie interne, il lui paraît davantage opportun de prévoir cette disposition dans le guide d'accompagnement plutôt

que dans le règlement lui-même. Mme Maryse Rinfret-Raynor souligne que l'article 3.1 prévoit que le doyen ou le directeur de département, selon le cas, en informe immédiatement le professeur concerné.

En réponse à une question de M. Luc Granger qui demande si le professeur sera informé des conclusions de l'enquête, M. José Woerhling souligne que, si on conclut que l'étudiant n'a pas plagié, l'information n'a pas à être diffusée alors que s'il est coupable l'information pourra être communiquée. Mme Maryse Rinfret-Raynor souligne qu'actuellement, si un étudiant est coupable, l'information est portée dans son dossier et le professeur qui a accès au dossier la voit.

M. Pierre Alain Benoît souligne que la loi prévoit que l'information est communiquée aux personnes concernées dans le cadre de leurs fonctions, mais juge qu'elle n'a pas à être divulguée à l'extérieur de l'institution.

Sur proposition du Comité des règlements, l'Assemblée adopte tel qu'amendé le Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants et remercie le Comité de son travail.

Le président des délibérations signale qu'il s'agit de la dernière séance de l'Assemblée pour les membres de la direction. Les sept dernières années où M. Robert Lacroix et son équipe ont été en fonction ont passé très rapidement. Il se souvient que lors de leur entrée en fonction, l'atmosphère, vu les coupures importantes, était à la morosité. Or, l'équipe a suscité un esprit de mobilisation unique et, sous leur gouverne, l'Université est devenue bien différente de ce qu'elle était. Le climat à l'Assemblée pendant cette période a été remarquable. L'attitude du recteur a permis que les échanges soient faits dans le respect mutuel et il en remercie ce dernier.

L'Assemblée appuie ces propos en applaudissant très chaleureusement.

AU-465-14 CLÔTURE DE LA SÉANCE

AU-465-14

La séance est levée à 12 heures 40.

Adopté le 12 septembre 2005, délibération AU-468-2

Le président,

La secrétaire,

Luc Vinet

Francine Verrier